

RF Sous Préfecture de Narbonne
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/10/2022 011-211101720-20220905-DE_2022_831-DE

République française

DEPARTEMENT DE L'AUDE - Commune de HOMPS

Séance du lundi 05 septembre 2022

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 01/09/2022

Présents : 13

L'an deux mille vingt-deux et le cinq septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du Conseil Municipal

Votants: 15

Présents : Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Dominique COMBE, Edith ESCOURROU, Virginie FONGARO, Christine MOREL, Alexandre PACHOUTINSKY, Alda PENALA, Sylvain RIVIER, Chantal ROLLAND, Claude SANTORO

Secrétaire de séance:
Edith ESCOURROU

Représentés: Anthony LOPEZ, Michel LOPEZ

Excusés:

Absents:

Objet: Demande complément subvention ABRIBUS - DE_2022_831

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) des services régionaux de transport par autocars, la région Occitanie propose une aide au financement de la mise en accessibilité à hauteur estimée de 75 % du montant de l'aménagement du nouvel abribus desservant la ligne N°12.

Madame BORT précise que la mise en accessibilité l'arrêt de bus a été étudiée initialement par l'Agence Technique de l'Aude en coordination avec le service Infrastructures Routes du département, le service régional des Transports et le Syndicat Intercommunal de Cyclindrage (SIC) car les voies concernées sont des départementales.

La demande de subvention a été délibérée le 19/07/2021 pour un montant annoncé de 34 650 € (or abribus) pour laquelle la commune a reçu notification d'une subvention de 21 262.50 € soit 61 %.

Lors du passage en commission de traversée d'agglomération, il a été constaté d'une part une augmentation des tarifs, et la nécessité d'ajouter des travaux complémentaire, notamment pour le pluvial :

- augmentation de la superficie de 125 m² (10 000€)
- terrassement et bitume supplémentaire (7 750 €)
- éclairage public (3 500 €)
- abribus (6 000 €)
- signalétique (1 125 €)
- 2 chambres PTT à reprendre (6 000 €)

Le devis de réalisation est de 76 918.11 € HT (travaux non soumis à TVA - SIC)

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité DECIDE à l'unanimité de procéder à une demande de subvention complémentaire de 42 268.11 €

- **APPROUVE les travaux de mise en accessibilité de l'arrêt de bus de l'avenue de Carcassonne**

- **DEMANDE** à la Région Occitanie l'attribution à la commune d'une subvention représentant 75 % du montant hors taxes de l'opération envisagée (76 918.11 €)
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire et à prévoir les crédits de cette opération au budget principal de la commune

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré Affichage le mercredi 28 septembre 2022

Madame le Maire

Béatrice BORT

